

Image not found or type unknown



Contrat en alternance concideré comme un vrai cdd?

Par **alix_old**, le **13/07/2007** à **11:09**

Bonjour, rn rn Actuellement en alternance jusqu'au 31 aout 2007 en cdd, rn J'ai l'opportunité d'avoir un CDI mais la personne a besoin de quelqu'un tout de suite. rn Puis je donner ma démission anticipée ou la loi prévoie quelque chose dans ce cas ? rn Est ce que le statut d'apprentis empêche se genre de départ? si départ il y a est ce que les indemnités de fin de contrat me seront quand même payées? rn Merci d'avance